



Orages de grêle en Dordogne : un numéro spécial pour signaler et quantifier les dégâts



Suite aux orages de grêle qui se sont abattus dans le sud du département dans la nuit du 1^{er} au 2 juin 2022, la Chambre d'agriculture de Dordogne met en place un numéro spécial afin de recenser les dégâts pour constituer un dossier de demande d'aide auprès du Ministère de l'agriculture.

L'objectif est d'évaluer précisément le sinistre, chiffres à l'appui, pour mobiliser les pouvoirs publics.

Cette opération est réalisée conjointement avec la Chambre d'agriculture de Gironde.

Nous invitons donc les agriculteurs touchés par des dégâts que ce soit sur les **cultures**, les **bâtiments**, les **matériels** et d'éventuels **problèmes de main d'œuvre** à contacter la cellule de crise pour le signaler.

Le numéro de la cellule de crise est le suivant : 05 53 63 56 50.



Contact Presse

Amandine LEGROS
05 53 45 19 04 / 06 33 70 02 17
amandine.legros@dordogne.chambagri.fr
dordogne.chambre-agriculture.fr

